

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2024



L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	28
Membres représentés	5
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Serge DOMINGUES
Date de la convocation des conseillers	19 février 2024
Date de l'affichage de la convocation	19 février 2024



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Caroline DIGARD, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjointes.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK (**arrivée à 20 h 33**) Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERRE(**arrivée à 20 h 33**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI,(**arrivée à 19 h 21**) Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

**ABSENTES EXCUSÉES :**

Madame Nadia GHARNIT  
Madame Stéphanie CURCIO

**OBJET : Approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Villeparisis**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code de l'urbanisme

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 mai 2019,

**VU** le jugement n°1909804-4 du Tribunal Administratif de Melun en date du 4 juin 2021 annulant partiellement le PLU approuvé le 15 mai 2019

**VU** la délibération n°2021-76/09-24 du Conseil Municipal relative au lancement de la modification n°1 du PLU de Villeparisis en date du 28 septembre 2021

**VU** l'arrêté municipal n° 23-08453 prescrivant la modification n°1 du PLU de Villeparisis en date du 18 octobre 2023

**VU** l'avis conforme n° MRAe AKIF-2023-131 du 27 septembre 2023 de la MRAe - Mission Régionale d'Autorité Environnementale - concluant à l'absence de nécessité d'une évaluation environnementale de la modification n°1 du PLU de Villeparisis après examen au cas par cas

**VU** l'ordonnance n°E23000090/77 en date du 12 octobre 2023 de Madame la Vice-Présidente du Tribunal de Melun désignant Monsieur Claude POUHEY en qualité de commissaire-enquêteur

**VU** l'arrêté municipal n°23-08496 portant organisation de l'enquête publique sur la modification n°1 du PLU en date du 23 octobre 2023

**VU** la délibération n°2023-122/11-09 du Conseil Municipal de la prise en compte de la décision n°MRAe AKIF-2023-131 en date du 28 novembre 2023

**VU** les avis formulés par les personnes publiques associées et notamment :

- Les observations de la DRIEAT – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports – d'Ile-de-France en date du 9 novembre 2023

- L'avis favorable de la Ville de Claye-Souilly en date du 12 octobre 2023

- L'absence d'observation de la CMA – Chambres de Métiers et de l'Artisanat – formulée par courrier en date du 17 octobre 2023

- L'absence de remarque particulière de la Chambre d'Agriculture de la région Ile-de-France formulée par courrier en date du 31 octobre 2023

- L'avis favorable de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France en date du 23 novembre 2023

- L'avis favorable avec observations de Conseil Départemental de Seine-et-Marne en date du 8 décembre 2023

**VU** les observations formulées dans le cadre de l'enquête publique

**VU** le rapport d'enquête, les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur, adressé à la ville le 16 janvier 2024, émettant un avis favorable assorti de deux recommandations ;

**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 Février 2024,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, au regard des observations émises sur le projet, d'effectuer un certain nombre d'ajustements visés dans la note qui restera annexée à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** que ces ajustements ne remettent pas en cause l'économie générale de la modification du PLU ;

**CONSIDERANT** que le projet de modification n° 1 du PLU annexé à la présente délibération et tel qu'il est présenté au conseil territorial est prêt à être approuvé,

Entendu l'exposé de Madame Laurence GROSSI, Adjointe au maire chargée de l'urbanisme et des actions sociales,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

**APPROUVE** les éléments modifiés suite aux observations formulées par les personnes publiques associées ainsi que par le public tels que présentés sur le tableau joint en annexe à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240306-24\_08999-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2024  
Date de réception préfecture : 06/03/2024

**ARTICLE 2**

**APPROUVE** la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Villeparisis, un exemplaire du dossier de modification restant annexé à la présente délibération ;

**ARTICLE 3**

**PRECISE** que la présente délibération sera exécutoire dans les conditions prévues par l'article L.153-24 du Code de l'Urbanisme et notamment dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet de Seine-et-Marne, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;

**ARTICLE 4**

**PRECISE** que la présente délibération et toutes les pièces composant le PLU annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du Département de Seine-et-Marne ;

**ARTICLE 5**

**PRECISE** que conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et que mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le Département ; elle fera également, ainsi que le dossier, l'objet d'une publication sur le portail national de l'urbanisme.

**ARTICLE 6**

**PRECISE** que le dossier de PLU, tel qu'approuvé par le Conseil Municipal, sera tenu à la disposition du public, au service urbanisme, situé à l'hôtel de Ville, 32 rue de Ruzé, aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune ;

**ARTICLE 7**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.  
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

**ADOpte après le vote suivant :**

- 33 votant dont 5 pouvoirs
- 25 pour dont 4 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis l'avenir pour ambition)
- 7 abstentions dont 1 pouvoir (Villeparisis l'avenir pour ambition)
- 1 contre (Mr Sicre de Fontbrune)

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Serge DOMINGUES</b> Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240306-24\_08999-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2024  
Date de réception préfecture : 06/03/2024